

1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit: SILLITIN V 85

SILLITIN V 88

SILLITIN N 75

SILLITIN N 82

SILLITIN N 85 / SILLITIN N 85 puriss

SILLITIN N 87

SILLITIN Z 86 / SILLITIN Z 86 puriss

SILLITIN Z 89 / SILLITIN Z 89 puriss

SILLIKOLLOID P 87 / SILLIKOLLOID P 87 puriss

No CAS: consulter le chapitre 3

Emploi de la substance / de la préparation

utilisé comme substance de remplissage fonctionnelle dans les élastomères, les matières plastiques, les peintures et les laques, les colles, les agents de polissage et d'entretien, les électrodes à souder ainsi que l'industrie du bâtiment et l'industrie chimique.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

HOFFMANN MINERAL GmbH

Münchener Straße 75,

D-86633 Neuburg (Donau)

N° de téléphone : ++49 (0) 84 31 53-0

N° de télécopie : ++49 (0) 84 31 53-3 30

www.hoffmann-mineral.com

Service chargé des renseignements:

Distributeur:

AZELIS CANADA INC.

235 ADVANCE BLVD

UNIT 1, BRAMPTON, ON

L6T 4J2, CANADA

PHONE: +1 905 4537131

Adresse e-mail de la personne compétente: info@hoffmann-mineral.com

Numéro d'appel d'urgence:

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, feu, exposition ou accident

Appeler CHEMTREC jour ou nuit Aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300

En dehors des États-Unis et du Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

En raison d'un taux de poussière A de l'acide silicique cryptocristallin (ac. sil. crypt.) < 0,1 p/p (DIN EN 15051-B), une classification selon le WHMIS 2015 n'est pas nécessaire.

La substance n'est pas classifiée selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

La teneur en ac. sil. crypt. peut générer des poussières fines qui inhalées peuvent avoir un effet fibrogène dans les poumons. L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,10 mg/m³) de poussière A dans l'ac. sil. crypt. peut provoquer la silicose

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Système de classification: Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS 2015)

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Substances

La terre siliceuse de Neuburg, également connu sous les noms commerciaux SILLITIN et SILLIKOLLOID, est un mélange inorganique d'origine dans la nature et composé de silice amorphe et cryptocristalline et kaolinite lamellaire.

No CAS Désignation

La terre siliceuse de Neuburg est défini sous le numéro CAS suivant:

Code(s) d'identification**DSL**

7631-86-9 Silica

1332-58-7 Kaolin

4 Premiers soins

Description des premiers secours

Remarques générales: En cas de doute ou en présence de symptômes, demander conseil à un médecin.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Emmener de la zone dangereuse. En cas des troubles respiratoires mettre l'oxygène. En cas d'arrêt de respiration réaliser de la respiration artificielle et consulter en tout cas un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon.

N'utiliser pas des matières dissoutes ou diluées.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit, lui-même, est non combustible. Ne libère aucun produit de décomposition dangereux.

Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite de la page 2)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

Manipulation:**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

N'exécuter les procédures de transvasement que dans des stations possédant un système d'aspiration.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Préventions des incendies et des explosions:

Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.

Si possible conserver dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à sec.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium**

TWA (Canada)	Valeur à long terme: $\leq 0,10 \text{ mg/m}^3$ Recommandation HOFFMANN MINERAL
--------------	--

CAS: 1332-58-7 Kaolin

EL (Canada)	Valeur à long terme: 2 mg/m^3
EV (Canada)	Valeur à long terme: 2(D) mg/m^3 respirable

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler ou broser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés puis les laver avant de les porter.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de développement de poussière au-delà d'une concentration de $0,10 \text{ mg/m}^3$ de poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin, porter un masque poussières fines N95 (approuvé NIOSH).

Protection des mains: Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.

Protection des yeux: Lunettes de protection avec protection latérale

(suite page 4)

Protection du corps: Pas nécessaire.

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Poudre
Couleur:	blanc / beige
Odeur:	Inodore

valeur du pH (400 g/l) à 20 °C: 5 - 9

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point d'éclair Non applicable.**Inflammabilité (solide, gaz):** La substance n'est pas inflammable.**Température d'auto-inflammabilité:** Non applicable.**Température de décomposition:** Non déterminé.**Température d'inflammation:** Non déterminé.**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:**

Inférieure: non applicable
Supérieure: non applicable

Pression de vapeur: non applicable

Densité: 2,6 g/cm³
Densité relative Non déterminé.
Densité de vapeur: non applicable
Taux d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: pratiquement insoluble.**Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.**Viscosité:**

Dynamique: non applicable
Cinématique: non applicable

Autres informations Non disponibles.**10 Stabilité et réactivité****Réactivité** Non disponibles.**Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conformes.**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**Conditions à éviter** Non disponibles.**Matières incompatibles:** Non disponibles.**Produits de décomposition dangereux:**

Si les consignes de stockage et de maniement sont respectées: aucuns produits de décomposition dangereux.

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

des voies respiratoires: Aucune données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité par administration répétée

Germ cell mutagenicity

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,10 mg/m³) de poussière A peut provoquer la silicose.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique: Non disponibles.

Persistance et dégradabilité Non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

Mobilité dans le sol Non disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: En général non polluant

Autres effets néfastes Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

(suite de la page 5)

Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

Groupe d'emballage

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA

néant

Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Liste canadienne des substances

Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium

CAS: 1332-58-7 Kaolin

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%) la substance n'est pas comprise

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium

Informations de danger relatives aux produit:

Le produit n'est pas sujet à la classification conformément aux sources littéraires connues par nous.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Contact:

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 2023-05-16

Acronymes et abréviations:

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Sources

Indications du producteur

"Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), 648/2004 (Det.Vo) tel que modifié de temps à autre. Les listes nationales de limites d'exposition professionnelle des pays respectifs dans la version valide respective. Les règlements de transport selon l'ADR, le RID, l'IMDG, l'IATA dans la version respectivement en vigueur."

* Données modifiées par rapport à la version précédente